

RÉPUBLIQUE DE COTE
D'IVOIRE

Union – Discipline –
Travail



MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS

UNITE DE COORDINATION DU PROJET
D'INVESTISSEMENT FORESTIER 2



PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES



©Avril 2026

EVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PIF 2 ET DU PRE

INDEX DES RAPPORTS

Document d'engagement

Plan d'Engagement Environnemental et Social

Instruments cadres

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)	Cadre de Réinstallation (CR)
-----------------------------------------------------	------------------------------

Instruments opérationnels

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)	Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO)	Plan de Gestion des Nuisibles (PGN)	Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)
---------------------------------------------------	-------------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------------------

Documents opérationnels

Plan d'action VBG	Code de Conduite et d'Ethique Professionnelle	Stratégie de prévention et d'atténuation du travail des enfants	Plan d'action de Réinstallation
-------------------	-----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	---------------------------------

AVANT-PROPOS

Le projet d'investissement forestier phase 2 (PIF-2) et le projet de réduction des émissions autour du parc national de Taï sont liés dans quatre régions administratives par leurs objectifs, leurs bénéficiaires et certaines structures d'exécution.

De ce fait, les documents de gestion environnementale et sociale des deux projets ont été préparés de manière à assurer une cohérence lors de la mise en œuvre des différents processus de gestion qui sont applicables aux 2 projets. Suite à la restructuration du PIF 2 et à l'intégration de la suite du PRE au PIF 2, il s'avère nécessaire d'harmoniser les instruments des deux projets. Ainsi, le présent Plan de mobilisation de parties prenantes du PIF 2 et du PRE est le fruit d'une actualisation et vise à renforcer la participation des différentes parties prenantes à travers la prise en compte de leurs observations, suggestions, doléances et préoccupations.

A mi-parcours des deux projets, il fait l'état des actions réalisées depuis le début des deux projets et présente les orientations pour la suite. Des dispositions opérationnelles ont été intégrées au regard des différents rapports de mise en œuvre et de la situation actuelle des projets.

Sommaire

AVANT-PROPOS.....	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
RESUME EXECUTIF.....	8
EXECUTIVE SUMMARY	10
I. INTRODUCTION/DESCRIPTION DU PROJET	12
1.1. Contexte du projet	12
1.2. Composantes du projet, zones d'intervention et principaux enjeux.....	12
1.2.1. Composantes du projet.....	12
1.2.2. Composantes du projet.....	13
1.2.3.Principaux enjeux et risques environnementaux et sociaux du projet	14
II. OBJECTIF ET DESCRIPTION DU PMPP	17
III. IDENTIFICATION ET EXAMEN DES PARTIES PRENANTES PAR COMPOSANTE DU PROJET	18
3.1 Méthodologie	18
3.2. Parties touchées.....	19
3.3. Autres parties concernées	19
3.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	20
IV. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	21
4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet.....	21
4.2. Consultations des parties prenantes pendant la phase de mise en œuvre du projet (2023-2025).....	22
4.3. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes.....	25
4.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	26
4.5. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet	29
V. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	30
5.1. Modalités de mise en œuvre et ressources	30
5.2. Budget de mise en œuvre	32
VI. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	35
6.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes.....	35
6.1.1. Mécanisme de gestion des plaintes non sensibles.....	35

6.1.1.1.	Mode de fonctionnement.....	35
6.1.1.2.	Canaux de saisine.....	35
6.1.1.3.	Etapes de traitement des plaintes	35
6.1.2.	Mécanisme de gestion des plaintes sensibles	36
6.1.2.1.	Objectif du MGP sensible du PIF2	36
6.1.2.2.	Types de plaintes sensibles couverts par le PIF2.....	36
6.1.2.3.	Canaux de saisine du MGP sensibles du PIF2.....	37
VII.	SUIVI ET RAPPORTS.....	38
7.1.	Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP (y compris des indicateurs).....	38
7.2.	Indicateurs de suivi du PMPP	38
7.3.	Rapports aux groupes de parties prenantes	39
7.4	Suivi-Evaluation du PMPP et du MGP	39
ANNEXE	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:	Principaux groupes de parties prenantes.....	18
Tableau 2:	Récapitulatif du PMPP	25
Tableau 3:	Stratégie proposée pour les consultations.....	28
Tableau 4:	Synthèse des modes d'intervention par type de parties prenantes	29
Tableau 5:	Responsabilité de mise en oeuvre	31
Tableau 6:	Budget de mise en oeuvre du PMPP	32

LISTE DES FIGURES

Figure 1:	Zone d'intervention du PIF 2/PRE	13
Figure 2:	Cycle de traitement des plaintes	36

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AFOR	Agence Foncière Rurale
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANDE	Agence Nationale De l'Environnement
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CCC	Conseil Café Cacao
CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CIES	Constat d'Impact Environnemental et Social
CR	Cadre de Réinstallation
Consultation LIP	Consultation Libre, Informée, et Préalable
EAS/HS	Exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	Forêt Classée
FEREADD	Fédération des Réseaux et Associations de l'énergie, de l'environnement, et du
FIP-2	Programme d'investissement forestier – Deuxième phase
FPRCI	Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
GES	Gaz à effet de serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit/Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement.
HSC	Haut Stock de Carbone
HVC	Hautes Valeurs de Conservation
HS	Harcèlement Sexuel
IDH	Sustainable Trade Initiative
ICRAF	Centre International de Recherche en Agroforesterie
KfW¹	Kreditanstalt für Wiederaufbau – Banque de développement allemande
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts

¹ La **KfW** (Kreditanstalt für Wiederaufbau) est l'une des plus grandes banques de développement et de promotion au monde, basée en Allemagne. Elle finance des projets durables (climat, infrastructures, PME) au nom du gouvernement allemand, en Allemagne et dans les pays en développement, avec un accent fort sur la transition écologique

MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
NES	Norme Environnementale et Sociale
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONFI	Office National des Forêts International
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PR	Plan de Réinstallation
PAP	Personne Affectée par le Programme
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Sociale
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNT	Parc National de Taï
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRE	Programme de Réductions d'Émissions
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
UCP	Unité de Coordination du Projet
UIAP	Unité intégrée d'administration des projets
WCF	Wild Chimpanzee Foundation

RESUME EXECUTIF

Le Projet d'Investissement Forestier – Phase 2 (PIF2) et le Projet de Réduction des Emissions autour du Parc national de Taï (PRE) visent à renforcer la gestion durable des ressources forestières en Côte d'Ivoire tout en améliorant les moyens de subsistance des communautés dépendantes des forêts. Dans un contexte marqué par une forte pression sur les ressources forestières due notamment à l'expansion agricole, à l'exploitation illégale du bois et aux effets du changement climatique, le projet contribue à la mise en œuvre des réformes engagées par le Gouvernement dans le cadre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF).

Depuis son entrée en vigueur, le projet a enregistré des progrès significatifs dans la gestion durable des forêts classées et le renforcement de la gouvernance forestière, notamment à travers l'élaboration de plans de gestion participatifs, le développement d'initiatives d'agroforesterie et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales.

À la suite de l'examen à mi-parcours du projet et dans le cadre de la restructuration visant à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et à intégrer de nouvelles activités, notamment liées à la monétisation du carbone et au renforcement des investissements durables dans le secteur forestier, une mise à jour du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) s'avère nécessaire. Cette mise à jour permet d'intégrer les évolutions du projet, les nouveaux acteurs impliqués dans sa mise en œuvre ainsi que les nouveaux bénéficiaires concernés par les activités additionnelles.

Le projet mobilise un large éventail de parties prenantes comprenant les institutions publiques responsables de la gestion des ressources forestières et environnementales, notamment le Ministère des Eaux et Forêts et le Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique, ainsi que les structures techniques telles que la SODEFOR, l'OIPR, le Conseil du Café-Cacao, l'ANADER et l'AFOR, qui contribuent à la coordination et à la mise en œuvre des activités au profit des différents bénéficiaires.

Les autorités administratives locales, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les ONG, les coopératives agricoles et les organisations communautaires constituent également des acteurs essentiels dans la mise en œuvre du projet.

Au niveau local, les communautés vivant dans et autour des forêts classées et des aires protégées représentent les principales parties prenantes du projet. Les chefs coutumiers, les producteurs agricoles, les coopératives de cacao, les organisations de femmes et de jeunes ainsi que les ONG locales jouent un rôle déterminant dans la mobilisation sociale, la sensibilisation et la mise en œuvre des activités du projet.

Compte tenu de la diversité sociale et économique des populations dans les zones d'intervention, une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables susceptibles d'être marginalisés dans les processus de consultation et de prise de décision. Ces groupes comprennent notamment les femmes rurales, les jeunes, les populations migrantes, les personnes vivant avec un handicap et les ménages en situation de

vulnérabilité économique.

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes met l'accent sur une approche participative visant à favoriser l'implication active des communautés dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet. Cette approche repose sur des mécanismes de dialogue et de concertation adaptés aux réalités locales et favorisant la participation inclusive de l'ensemble des acteurs concernés.

Dans ce cadre, les structures locales de concertation, ainsi que les Comités de Gestion des Plaintes, déployés dans les zones d'intervention, constituent des dispositifs importants de dialogue entre le projet et les populations locales. Ces mécanismes contribuent à renforcer la transparence, la confiance et la redevabilité dans la mise en œuvre des activités.

Le PMPP décrit les mécanismes d'information, de consultation et de participation des parties prenantes déjà engagés dans le cadre du projet, ainsi que ceux qui seront mis en œuvre au cours des différentes phases d'exécution. Il vise notamment à identifier et analyser les parties prenantes, planifier les activités de consultation, assurer une diffusion efficace de l'information et garantir un processus transparent, inclusif et participatif.

Le plan prévoit également la mise en place et le renforcement d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) accessible, transparent et efficace permettant aux personnes affectées ou intéressées par le projet d'exprimer leurs préoccupations, de signaler d'éventuels dysfonctionnements et de contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre des activités.

La mise en œuvre du PMPP sera assurée par les structures et agences d'exécution et supervisée par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) du PIF2 et du Programme de Réduction des Émissions (PRE) et les structures locales impliquées dans la mise en œuvre des activités. Les ressources humaines, techniques et financières nécessaires seront mobilisées afin de garantir une participation effective, inclusive et continue des parties prenantes tout au long du cycle du projet.

Ainsi, la mise à jour du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes vise à renforcer le dialogue, la transparence et la participation des acteurs concernés afin de contribuer à la réussite et à la durabilité des interventions des projets PIF2/PRE dans la préservation et la restauration des forêts en Côte d'Ivoire, tout en favorisant l'amélioration durable des moyens de subsistance des communautés rurales dépendantes des ressources forestières.

EXECUTIVE SUMMARY

The Forest Investment Project – Phase 2 (FIP2) and the Emission Reduction Project around Taï National Park (PRE) aim to strengthen the sustainable management of forest resources in Côte d'Ivoire while improving the livelihoods of communities dependent on forests. In a context marked by strong pressure on forest resources due notably to agricultural expansion, illegal logging, and the effects of climate change, the project contributes to the implementation of the reforms undertaken by the Government within the framework of the Strategy for the Preservation, Rehabilitation, and Extension of Forests (SPREF).

Since its entry into force, the project has recorded significant progress in the sustainable management of classified forests and the strengthening of forest governance, notably through the development of participatory management plans, the development of agroforestry initiatives, and the improvement of local communities' livelihoods.

Following the mid-term review of the project and within the framework of the restructuring aimed at improving implementation efficiency and integrating new activities, particularly related to carbon monetization and the strengthening of sustainable investments in the forestry sector, an update of the Stakeholder Engagement Plan (SEP) is necessary. This update allows for the integration of project developments, the new actors involved in its implementation, as well as the new beneficiaries concerned by the additional activities.

The project engages a wide range of stakeholders, including public institutions responsible for the management of forest and environmental resources, notably the Ministry of Water and Forests and the Ministry of Environment and Ecological Transition, as well as technical structures such as SODEFOR, OIPR, the Coffee-Cocoa Council, ANADER, and AFOR, which contribute to the coordination and implementation of activities for the benefit of various beneficiaries.

Local administrative authorities, local governments, civil society organizations, NGOs, agricultural cooperatives, and community organizations also constitute essential actors in the implementation of the project. At the local level, communities living in and around classified forests and protected areas represent the main stakeholders of the project. Traditional chiefs, agricultural producers, cocoa cooperatives, women's and youth organizations, as well as local NGOs play a determining role in social mobilization, awareness-raising, and the implementation of project activities.

Given the social and economic diversity of populations in the intervention areas, particular attention is paid to vulnerable groups likely to be marginalized in consultation and decision-making processes. These groups notably include rural women, youth, migrant populations, persons living with disabilities, and households in situations of economic vulnerability.

The Stakeholder Engagement Plan emphasizes a participatory approach aimed at promoting the active involvement of communities in the planning, implementation, and monitoring of project activities. This approach relies on dialogue and consultation mechanisms adapted to local realities and encouraging the inclusive participation of all relevant stakeholders.

In this context, local consultation structures, as well as Complaint Management Committees, deployed in the intervention areas, constitute important mechanisms for dialogue between the project and local populations. These mechanisms help to strengthen transparency, trust, and accountability in the implementation of activities.

The PMPP describes the information, consultation, and stakeholder participation mechanisms already engaged within the framework of the project, as well as those that will be implemented during the different phases of execution. It aims in particular to identify and analyze stakeholders, plan consultation activities, ensure effective dissemination of information, and guarantee a transparent, inclusive, and participatory process.

The implementation of the PMPP will be carried out by the executing structures and agencies and supervised by the Project Coordination Unit (PCU) of PIF2 and the Emission Reduction Program (ERP) and the local structures involved in the implementation of the activities. The necessary human, technical, and financial resources will be mobilized to ensure effective, inclusive, and continuous participation of stakeholders throughout the project cycle.

Thus, the update of the Stakeholder Engagement Plan aims to strengthen dialogue, transparency, and participation of the relevant actors in order to contribute to the success and sustainability of PIF2 project interventions in the preservation and restoration of forests in Côte d'Ivoire, while promoting the sustainable improvement of the livelihoods of rural communities dependent on forest resources.

I. INTRODUCTION/DESCRIPTION DU PROJET

1.1. Contexte du projet

Le Projet d'Investissement Forestier Phase 2 (PIF2) constitue la deuxième phase du Projet d'Investissement Forestier PIF1 (P162789), dont la mise en œuvre s'est achevée en mai 2023. Cette nouvelle phase vise à consolider les acquis du premier projet et à renforcer les actions engagées par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire en matière de restauration du couvert forestier, de gestion durable des ressources naturelles et d'amélioration des moyens de subsistance des communautés dépendantes des forêts. Le PIF2 s'inscrit dans la mise en œuvre de plusieurs initiatives stratégiques nationales et internationales, notamment : (i) la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF, 2018) ; (ii) l'Initiative Cacao et Forêts (ICF, 2017) qui vise à promouvoir une production durable de cacao tout en luttant contre la déforestation.

Financé à hauteur d'environ 148 millions de dollars US et prévu pour une durée de sept (07) ans, du 24 octobre 2022 au 28 février 2029, le PIF2 a pour objectif principal de conserver et d'accroître le stock forestier tout en améliorant l'accès des communautés aux sources de revenus issues de la gestion durable des forêts dans les zones d'intervention du projet.

La présente version actualisée du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) **procède à une évaluation de la mise en œuvre de la version antérieure du PMPP**, afin d'apprécier l'efficacité des mécanismes de mobilisation et de participation des parties prenantes mis en place dans le cadre du projet. Cette évaluation vise également à tirer les enseignements des activités d'information, de consultation et de dialogue menées avec les différentes catégories d'acteurs afin d'améliorer les dispositifs de participation et de communication tout au long de la mise en œuvre du projet.

Cette version révisée du PMPP intègre également les activités liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment à travers les actions de gestion durable des forêts, de conservation des écosystèmes forestiers et de l'agroforesterie. Ces interventions contribuent à l'atténuation du changement climatique tout en renforçant la résilience des communautés locales dépendantes des ressources forestières.

1.2. Composantes du projet, zones d'intervention et principaux enjeux

1.2.1. Composantes du projet

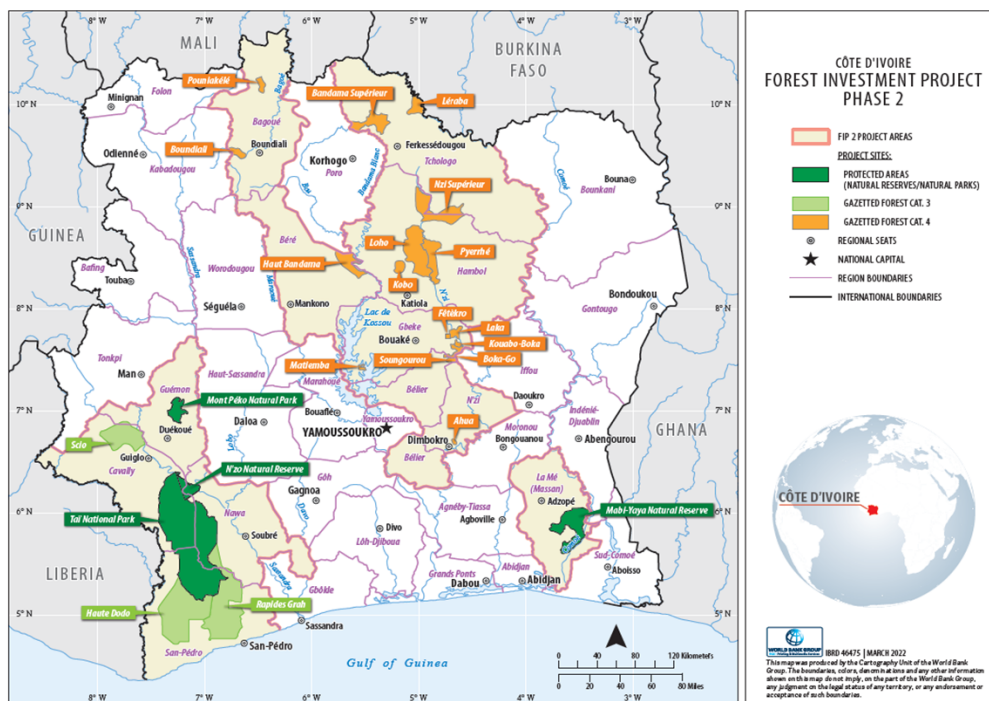
Le projet s'articule autour de quatre composantes opérationnelles pour soutenir la mise en œuvre de l'ICF et de la SPREF comme suit : (i) la composante A s'appuie sur les réalisations du FIP1 et du FIP2 pour renforcer les processus de planification des zones

forestières ciblées, évaluer l'impact des activités de gestion et renforcer les capacités institutionnelles en matière de gestion forestière; (ii) la composante B soutient la gestion des zones forestières ciblées par des travaux de développement, l'acquisition d'équipements et des opérations (par exemple, la surveillance, la restauration par les plantations/Taungya, l'agroforesterie, les activités génératrices de revenus/les emplois verts); iii) la composante C renforce les capacités nationales de suivi de l'utilisation des forêts et des terres et crée des conditions favorables à la monétisation de l'entretien du capital forestier (par exemple, la réduction des émissions REDD+); et iv) la composante D renforce le système national de gestion environnementale et sociale et assure une gestion efficace des projets.

1.2.2. Composantes du projet

Les forêts, parcs et réserves ciblés par le projet sont situés dans 10 régions administratives qui constituent sa zone d'intervention. Il s'agit notamment de : San Pédro (San-Pedro) ; Nawa (Soubré) ; Cavally (Guiglo) ; Guémon (Duékoué) ; Hambol (Katiola) ; Gbèkè (Bouaké) ; N'zi (Dimbokro) ; Tchologo (Ferkéssédougou) ; Bagoué (Boundiali) et la Mé (Adzopé). Le PRE intervient dans 5 régions dont 4 avec le PIF 2. Voir la figure ci-dessous.

Figure 1: Zone d'intervention du PIF 2 et du PRE



1.2.3.Principaux enjeux et risques environnementaux et sociaux du projet

Les principaux enjeux environnementaux et sociaux en lien avec la mise en œuvre du projet ont été identifiés et sont présentés ci-dessous :

- *La présence des agriculteurs qui occupent les FC de manière informelle* : Le projet est mis en œuvre dans des forêts classées qui sont occupées à grande échelle par des occupants informels, comme indiqué dans les rapports préliminaires des plans d'aménagement forestier participatif. Cette situation représente à la fois une menace pour la conservation forestière et une opportunité de transition vers des pratiques agroforestières durables. Les défis portent sur la restauration des écosystèmes, et la conciliation entre production agricole durable (notamment cacao) et protection des agro-forêts.
- *Les conflits sociaux* : En prélude à la mise en œuvre du projet une étude sur la situation des conflits sociaux a été réalisée. Celle-ci a été corroborée par une étude complémentaire pendant l'exécution du projet. Il ressort de ces études l'absence de délimitation claire des parcelles et la concurrence pour l'accès aux ressources constituent des sources majeures de tensions dans les trois agro-forêts. En outre, le système de tutorat coutumier, bien que structurants, sont fragilisés par la remise en cause des accords, les reventes multiples de terres et les conflits de succession. Les conflits sociaux sont principalement fonciers, intercommunautaires et institutionnels, impliquant exploitants agricoles, tuteurs coutumiers, communautés et SODEFOR, avec des enjeux majeurs pour la cohésion sociale et la mise en œuvre du projet.
- *Le travail des enfants*. Le secteur du cacao connaît également une forte prévalence du travail des enfants, en particulier du travail dangereux des enfants, l'exposition aux produits agrochimiques étant l'une des principales causes du travail dangereux des enfants. Dans la zone d'intervention du projet ; le travail des enfants, en recul, persiste néanmoins dans des ménages vulnérables, principalement pour des raisons économiques et de manque de main d'œuvre adulte.
- *L'afflux de population dans les zones où il y aura un appui auprès des producteurs agricoles*. Le projet va financer les Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour soutenir les producteurs agricoles installés à la périphérie des FC ciblées, en vue de réduire leur pression sur ces forêts et d'améliorer leurs conditions de vie. Cette initiative pourrait amener les personnes non riveraines aux FC à se considérer parmi les bénéficiaires des AGR. Aussi, dans certaines zones d'intervention du projet, des frustrations liées à la mise en œuvre des AGR² (ex. : nombre limité de bénéficiaires)

² Dans plusieurs localités, les sous projets d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) mises en place par CARE CI sont perçues comme insuffisantes. Le nombre de bénéficiaires reste limité, ce qui nourrit la frustration des communautés. Les jeunes, pourtant considérés comme le moteur de la vitalité économique et sociale, ont le sentiment d'être faiblement représentés dans ces initiatives.

pourraient susciter des tensions.

- *La gouvernance du processus de paiement des activités de reboisement et d'agroforesterie* : Les paiements des activités de reboisement (C4) et d'agroforesterie (C3) sont basés sur les résultats/performances. La vérification des performances est réalisée par les centres de gestion décentralisés de la SODEFOR et le MINEF avec l'appui de l'Unité de Coordination du Projet. Sur la base de cette vérification conjointe, les paiements aux bénéficiaires sont effectués par téléphone mobile par la compagnie MTN.

- *Les enjeux liés à la mise en œuvre du système agroforestier* : les communautés expriment également des contestations autour du coût des plants agroforestiers fixés par la SODEFOR ; jugés trop bas par rapport aux tarifs pratiqués par d'autres structures. Cette situation traduit un besoin pressant de clarification et de communication renforcée entre la structure et les bénéficiaires.

- *Les enjeux liés à la mise en œuvre du processus de réinstallation involontaire* : Des frustrations liées aux compensations apparaissent dans certaines localités. Les indemnités prévues dans le cadre des activités de réinstallation – en cas de destruction de cultures pour la réhabilitation des pistes rurales – sont perçues par une partie des populations autochtones comme des faveurs accordées aux personnes installées dans la forêt classée. Ce sentiment de favoritisme, bien que localisé, alimente les incompréhensions et pourrait accentuer les clivages entre communautés.

- *La restriction d'accès aux ressources naturelles* : Des efforts sont faits à travers des projets afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles, efforts qui ne sont parfois pas associés à des mesures compensatoires face aux restrictions des communautés. Il apparaît indispensable d'associer restriction « justifiées et participatives » avec mesures compensatoire

- *La non permanence des stocks de carbones* : les gains en matière de réduction des émissions et de séquestration du carbone peuvent être remis en cause par des facteurs tels que la reprise de la déforestation, les feux de brousse ou les pressions agricoles persistantes. Ce risque de non-permanence constitue un enjeu majeur pour la durabilité environnementale du programme, en particulier dans les mécanismes de marché carbone où la stabilité des stocks de carbone conditionne la valeur des crédits. La gestion de ce risque nécessite la mise en place de dispositifs de suivi à long terme, de mécanismes de buffer carbone et de stratégies de gestion durable des terres.

- *La fuite de la déforestation* : la réduction des activités de déforestation dans une zone donnée peut entraîner un déplacement de ces pressions vers d'autres zones non couvertes par les interventions, phénomène connu sous le nom de fuite. Ce risque est particulièrement élevé dans les approches infranationales et les mécanismes d'emboîtement (nesting) envisagés dans le cadre d'ART TREES. Il constitue un enjeu majeur pour l'efficacité environnementale globale du programme, nécessitant une cohérence des politiques à l'échelle nationale et une couverture territoriale adéquate

des systèmes de suivi.

- *Intégrité des transactions carbone* : la gestion des crédits carbone nécessite des systèmes de registre fiables permettant d'éviter les risques de double comptage, de fraude ou d'incohérence entre les différents systèmes (nationaux et internationaux). L'intégrité des transactions constitue un enjeu clé pour la crédibilité du pays sur les marchés carbone et pour la confiance des investisseurs ;

- *Équité dans le partage des bénéfices carbone* : la génération de revenus issus du marché carbone soulève des enjeux majeurs en matière de répartition équitable des bénéfices. La complexité des mécanismes financiers et institutionnels peut favoriser une captation des revenus par certains acteurs au détriment des communautés locales et des petits producteurs, pourtant directement impliqués dans les efforts de réduction des émissions. L'actualisation et la mise en œuvre effective du Plan de Partage des Bénéfices constituent, à cet égard, un levier essentiel pour garantir la justice sociale.

- *Conformité aux standards et sauvegardes internationales* : la transition vers des mécanismes tels que ART TREES et l'Article 6 implique le respect de standards élevés en matière de sauvegardes environnementales et sociales. Cela inclut notamment les Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale, les sauvegardes REDD+ de Cancún et les exigences spécifiques des marchés carbone. Le non-respect de ces standards pourrait compromettre l'accès aux financements et la reconnaissance internationale des résultats.

- *La gouvernance des forêts/parcs à travers des CGP/CGL fonctionnels* (pour garantir l'engagement des parties prenantes)
- *La mobilisation des femmes et des jeunes* : pour la réalisation des travaux, plusieurs jeunes et femmes seront mobilisés notamment pour la production des plants, les reboisements, les entretiens, les AGR, etc.
- *Les VBG/EAS-HS*: La pluralité des acteurs tels que les entreprises recrutées pour les travaux ainsi que les agents recenseurs et autres prestataires peut accentuer les risques d'EAS/HS
- *Les enjeux E&S liés à la mise en place et fonctionnement des concessions privées en PPP dans les AF*: Plusieurs concessionnaires seront attributaires de convention. La mise en œuvre des conventions de concession ainsi que son fonctionnement peuvent du point de vue E&S être complexe.

II. OBJECTIF ET DESCRIPTION DU PMPP

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est un outil de gestion du dialogue entre le projet et ses parties prenantes. Il vise à assurer, tout au long du cycle de vie du projet, l'établissement et le maintien de relations de collaboration constructive et de bon voisinage avec les communautés affectées, ainsi que l'engagement actif des différentes parties prenantes impliquées directement ou indirectement dans la mise en œuvre du projet. Il constitue un instrument dynamique, flexible et évolutif, appelé à être adapté au fur et à mesure de l'évolution du projet, des activités mises en œuvre et des préoccupations exprimées par les parties prenantes et décrit les processus d'information, de consultation et de divulgation des informations relatifs au projet, tant pour les activités déjà réalisées que pour celles prévues au cours des différentes phases de mise en œuvre. Il est élaboré conformément à la réglementation ivoirienne en matière de gestion environnementale et sociale, ainsi qu'aux Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale, en particulier la Norme ESS10 relative à la mobilisation des parties prenantes et à la diffusion de l'information. Plus spécifiquement, le PMPP vise à :

- identifier de manière systématique et exhaustive l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet, y compris les personnes susceptibles d'être affectées par les activités du projet, notamment dans le cadre d'éventuels processus de réinstallation ou de restriction d'accès aux ressources naturelles ;
- établir et maintenir un dialogue constructif et permanent entre le projet et les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en capitalisant les enseignements tirés des activités d'information et de consultation déjà réalisées ;
- concevoir et planifier la mise en œuvre d'activités d'information et de consultation adaptées, efficaces et accessibles à toutes les catégories d'acteurs ;
- promouvoir l'inclusion sociale et l'équité dans le processus de participation, en identifiant les groupes vulnérables ou marginalisés susceptibles d'être exclus du processus de consultation et en mettant en place des mécanismes permettant de garantir leur participation effective et la prise en compte de leurs préoccupations ;
- Partager l'information et faciliter le dialogue autour du projet, de ses activités, de ses impacts potentiels et de ses bénéfices attendus, afin de renforcer la transparence et de maintenir un climat de confiance entre le projet et les parties prenantes
- contribuer à améliorer la conception et la mise en œuvre du projet, tout en réduisant les risques techniques, sociaux et budgétaires liés à une participation insuffisante des acteurs concernés ;
- mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) permettant aux personnes et aux communautés concernées par le projet d'exprimer leurs

préoccupations, doléances ou suggestions et d'obtenir des réponses appropriées dans des délais raisonnables ;

- renforcer l'information, la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes sur les actions du projet **contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre**, notamment celles liées à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles ;
- favoriser la participation active des communautés locales, des producteurs agricoles et des autres acteurs concernés à l'adoption de pratiques agricoles et forestières durables **contribuant à l'augmentation du stockage du carbone dans les paysages forestiers**.

III. IDENTIFICATION ET EXAMEN DES PARTIES PRENANTES PAR COMPOSANTE DU PROJET

3.1 Méthodologie

Pour mieux orienter les communications avec les parties prenantes, on peut également diviser ces dernières en quatre (4) groupes en fonction de leur intérêt et de leur pouvoir. Les actions à mener avec ses différents groupes seront habituellement en lien avec ces deux (2) éléments. Par exemple les groupes où individus qui ont un pouvoir et un intérêt important doivent être engagés étroitement dans le processus sans quoi leur influence pourrait entraîner des conséquences néfastes sur projet. Les parties prenantes sont réparties en quatre principaux groupes. Le tableau ci-après nous présente les différents groupes.

Tableau 1: Principaux groupes de parties prenantes

<p>Groupe 1 : Importance forte / influence faible</p> <p>Les parties prenantes du groupe 1 revêtent une grande importance pour le succès de l'activité du FIP 2 et il est possible qu'ils n'exercent qu'une influence restreinte sur le projet. Ainsi, le succès du projet dépend souvent du fait que les communautés rurales, les femmes rurales, les ONG ou association de femmes locales, et les groupes vulnérables puissent participer correctement aux activités du projet, mais ce sont là des groupes qui n'influenceront que peu sur l'élaboration et la mise en œuvre ou sur la conduite du projet. Dans ce cas précis, ces groupes sont très importants mais peu influents. Il sera fondamental d'apporter une attention particulière à la protection de leurs intérêts et au fait qu'ils puissent s'exprimer.</p>	<p>Groupe 2 : Importance forte / Influence forte</p> <p>Les parties prenantes du groupe 2 se trouvent au centre du processus de planification et mise en œuvre du projet car elles sont à la fois importantes et influentes. Ce sont les acteurs-clés qui sont au centre de la conception d'activités et de la prise de décisions. Par exemple, le MINEF, tutelle du projet, l'Unité de Coordination du projet, la SODEFOR, l'OIPR et CARE International CI. Il s'agit d'acteurs influents (sans leur appui, le projet ne peut exister).</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Groupe 3 : Importance faible, influence faible

Les parties prenantes du groupe 3 ne sont pas au cœur de l'initiative et exercent peu d'influence quant à son succès ou à son échec. Ils ne jouent vraisemblablement pas un grand rôle dans le processus global. Par exemple, des filières commerciales qui ne sont pas associées au projet et qui ont peu d'influence sur sa mise en œuvre pourraient être classés dans ce groupe. De même, ces acteurs ne sont pas les bénéficiaires du projet et celui-ci n'a qu'une faible incidence sur eux.

Groupe 4 : Importance faible, influence forte

Les parties prenantes du groupe 4 ne sont pas très importantes pour l'activité mais elles peuvent exercer une influence significative. Par exemple, un dirigeant politique ou une ONG travaillant sur une thématique non associée au projet peut ne pas faire partie des participants-clés à une initiative du projet, mais il ou elle influera sur le processus en raison de ses relations informelles avec le pouvoir et de sa capacité à mobiliser les parties prenantes ou à influencer l'opinion publique. Ces protagonistes représentent parfois un obstacle à la mise en œuvre de programmes et peuvent même provoquer l'arrêt de l'ensemble des activités. Même si ces acteurs ne sont pas intégrés au processus de planification, il peut se révéler nécessaire d'établir une stratégie d'engagement avec eux.

3.2. Parties touchées

La catégorie concerne les communautés qui seront bénéficiaires du projet mais qui ne constituent pas de groupes avec une forte influence. Elles sont néanmoins un groupe d'importance vitale pour le projet. Il peut s'agir de toute la zone du projet, des communautés riveraines des parcs nationaux et des communautés riveraines des FC. Les autres acteurs clés sont les chefs coutumiers qui occupent toujours une position sociale et culturelle centrale dans le contexte rural.

Le projet s'aligne sur les politiques nationales et le double objectif de la Banque mondiale : prospérité partagée et réduction de la pauvreté. Le cacao étant principalement cultivé dans de petites exploitations familiales, dont plus de la moitié vivent déjà en dessous du seuil de pauvreté. Cette perspective met en évidence l'urgence de trouver un équilibre juste entre la préservation des paysages forestiers pour les générations futures et la promotion de moyens de subsistance durables pour les communautés forestières, dont l'agriculture demeure l'activité essentielle pour répondre à leurs besoins.

De ce fait, les activités du projet ciblent les communautés locales et l'amélioration de leurs moyens de subsistance, ainsi que les efforts globaux pour améliorer la gestion durable des forêts, diversifier les opportunités de génération de revenus, permettre une gestion efficace des forêts et renforcer l'efficacité des efforts d'agroforesterie dans ce projet et dans d'autres projets du secteur agricole afin d'adresser plus efficacement les taux de pauvreté rurale.

3.3. Autres parties concernées

Les ONG locales et internationales, ainsi que les coopératives, peuvent jouer - si leur appui est sollicité par le projet - un rôle clé dans la sensibilisation, l'appui technique et la mise en œuvre des activités de conservation et d'agroforesterie. Elles interviennent dans la cogestion des aires protégées, la formation des communautés et l'accompagnement social. Leur importance est forte, notamment dans la

Composante B, mais leur influence varie selon leur ancrage local et leur capacité à mobiliser des financements. Elles contribuent également à la transparence et à l'observation indépendante des impacts sociaux et environnementaux.

La liste suivante n'est qu'indicative et représente les ONG qui ont été identifiés à ce jour. Une portée supplémentaire pourra être effectuée par l'UCP-PIF 2 et les consultants qui mettront en œuvre des activités de mobilisation des intervenants. Toutes les autres ONG identifiées seront incluses dans le registre d'engagement des parties prenantes qui sera préparé pour le projet et géré par l'UCP-PIF 2.

3.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérablesⁱ

Les groupes où individus vulnérables peuvent se retrouver autant au niveau des groupes (personnes) affectées ou des groupes (personnes) intéressés.

Toutefois, seuls les individus et groupes vulnérables qui sont affectés seront analysés. Des mesures concrètes seront déterminées par suite de cette évaluation et en lien avec le type d'impact occasionné (déplacement physique ou économique, victimes d'un incident/accident lié à une activité du projet, etc.) pour ces personnes ou groupes. Parmi les critères de vulnérabilité on trouve, entre autres, des personnes avec handicap, les personnes ayant des maladies chroniques, particulièrement les personnes atteintes des MST-VIH/SIDA ou d'autres maladies graves ou incurables, les personnes âgées, particulièrement quand ils vivent en ménage solitaire, les ménages dont les chefs sont des femmes, les ménages pauvres, les jeunes au chômage, les femmes victimes d'EAS/HS, les personnes déplacées des zones de conflits, les veuves avec enfant à charge, les orphelins et les personnes appartenant à certaines minorités ethniques, culturelles ou religieuses.

L'identification des personnes vulnérables sera réalisée au moyen des enquêtes socioéconomiques conduites lors de la préparation des Plans d'Aménagement Participatif des Forêts (PAPF) ainsi que des plans de réinstallation ou de restauration des moyens de subsistance. Chaque instrument élaboré dans le cadre du programme intégrera des dispositions spécifiques visant à garantir une assistance adaptée à ces individus et groupes, en complément des mesures compensatoires, afin de leur permettre de faire valoir leurs droits et de bénéficier pleinement des retombées positives du projet. Lorsque cela s'avérera nécessaire, cette assistance sera assurée par des organisations spécialisées – ONG ou consultants disposant d'une expertise avérée en accompagnement social – capables de prendre en charge efficacement les besoins des personnes vulnérables.

IV. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

La mobilisation des parties prenantes est conçue comme un processus continu, intervenant à toutes les étapes du cycle du projet, depuis la planification des activités jusqu'à leur mise en œuvre, leur suivi et l'évaluation des résultats. Cette approche permet de renforcer l'appropriation des activités par les communautés locales et de mieux prendre en compte leurs préoccupations.

Le projet a fait deux séries de consultations au cours de la phase préparatoire en 2021 et 2022. Du 20 au 29 janvier 2021, les consultants recrutés pour entreprendre les études environnementales et sociales du PIF 2 et du PRE ont visité Daloa, Gbêkê et Hambol, Guiglo, Man, San Pedro, Abengourou et Béré. Le but de cette consultation était de présenter le projet FIP 2 et les sauvegardes environnementales et sociales auxquelles il adhèrera et de recueillir les avis et les préoccupations des parties prenantes, y compris les personnes affectées par le projet et les bénéficiaires du projet. Parmi les participants aux consultations publiques figuraient les préfectures et les autorités locales, les services gouvernementaux décentralisés, les autochtones, allochtones et allogènes (chefferies, associations de jeunes et de femmes), les cultivateurs de l'intérieur de la FC et les populations locales des communautés riveraines.

Les principales préoccupations identifiées dans le cadre de cette série de consultations sont les suivantes :

- La nécessité d'améliorer la qualité de vie et les moyens de subsistance des communautés cacaoyères, en particulier des femmes et des enfants
- La nécessité d'investir dans les infrastructures sociales telles que l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et d'autres services de base
- Le projet devrait examiner comment il peut être développé pour soutenir l'atténuation des conflits et améliorer les processus de gestion des conflits (entre les communautés à l'intérieur et à l'extérieur des FC, les agriculteurs et les éleveurs ou les orpailleurs, etc.).
- S'assurer qu'il y a une consultation significative au niveau local avec tous les groupes touchés, y compris ceux à l'intérieur et à l'extérieur des FC
- Demandes visant à mieux comprendre la description du projet, y compris les raisons pour lesquelles aucun déplacement physique n'est prévu pour les personnes occupant des FC
- Questions relatives à la sécurité foncière et aux titres fonciers à l'intérieur et à l'extérieur des forêts
- S'assurer que l'agroforesterie et toutes les autres activités de l'AGR sont développées de manière réaliste pour comprendre le contexte local.

En plus de ces consultations publiques, des groupes de discussion ont également été

organisés avec des groupes de femmes, des groupes de jeunes et des groupes d'aînés. Ces groupes de discussion ont été créés afin de donner aux intervenants communautaires la possibilité de parler franchement afin que leurs attentes puissent être prises en considération dans la planification de la conception du projet.

En prélude à la mise en œuvre de la phase 2 du PIF, une mission a été entreprise en 29 janvier 2022 dans les localités abritant des Aires Protégées et Forêts classées ciblées par ledit projet. C'est dans cette optique qu'une équipe de la Banque Mondiale, de l'UIAP et de la REDD+ a sillonné certaines localités du Département de Yakassé-Attobrou dans le but d'échanger avec les populations.

Une deuxième série de consultations s'est tenue du 10 au 16 février 2022, une équipe de la Banque mondiale accompagnée des experts de l'UIAP, de la SODEFOR, de l'OIPR, de l'agroindustriel OLAM et du cabinet AETS Afrique s'est rendue sur les forêts classées de Haute Dodo et Rapides Grah, des localités riveraines desdites forêts et du Parc national de Taï.

L'objectif de la mission était de (i) attester le niveau général de dégradation des FC de catégorie 3 tel que présenté dans les projets de plan d'aménagement élaborés dans le cadre du FIP 1, (ii) consulter les populations des enclaves des FC sur la faisabilité et les modalités de mise en œuvre des contrats agroforestiers envisagés dans le PIF 2 et (iii) appréhender le degré d'acceptation et d'implication des populations pour anticiper les conflits existants ou potentiels en relation avec les travaux prévus par les plans d'aménagement en cours de finalisation.

Les PV pour chacune de ces réunions, y compris la liste de présence pour ces réunions en annexe au présent rapport.

4.2. Consultations des parties prenantes pendant la phase de mise en œuvre du projet (2023-2025)

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, plusieurs consultations des parties prenantes ont été organisées entre 2023 et 2025. Ces consultations se sont déroulées à l'occasion de différentes études et activités stratégiques, notamment : (i) l'élaboration du Cadre Fonctionnel du PIF 2 et l'étude de cadrage environnemental et social des activités de surveillance de l'OIPR; (ii) la préparation des Plans d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Catégorie 4 (FC4) et des Études d'Impact Environnemental et Social Approfondies (EIESA) en lien avec les activités de reboisement ; (iii) la réalisation de l'étude complémentaire sur les conflits sociaux dans les agro-forêts de Scio, des Rapides Grah et de la Haute Dodo ; (iv) l'élaboration des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) dans le cadre de la réhabilitation des pistes d'accès au Parc National de Taï, .

À ces études spécifiques se sont ajoutées d'autres activités nécessitant la consultation des parties prenantes, notamment l'élaboration des stratégies

thématiques du projet (Genre, Communication et Développement communautaire) ainsi que la mise en œuvre des sous-projets d'Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Les consultations ont été conduites par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) en collaboration avec les structures et agences d'exécution dans les principales zones d'intervention du projet notamment dans les régions de San Pedro (San Pedro), Nawa (Soubré), Cavally (Guiglo), Guémon (Duékoué), Hambol (Katiola), Gbêkê (Bouaké), N'Zi (Dimbokro), Tchologo (Ferkessedougou), Bagoué (Boundiali) et Mé (Adzopé).

L'objectif de ces consultations était entre autres de :

- présenter les objectifs des différentes études et les activités prévues dans le cadre du projet ;
- informer les parties prenantes sur les implications environnementales et sociales des interventions ;
- recueillir les avis, préoccupations et recommandations des acteurs locaux ;
- favoriser l'adhésion et la participation des communautés à la mise en œuvre du projet.

Les participants aux consultations publiques comprenaient notamment les autorités administratives (préfectures et sous-préfectures), les autorités locales et traditionnelles, les services techniques déconcentrés de l'État, les organisations communautaires, les associations de femmes et de jeunes, les producteurs agricoles installés dans les forêts classées ainsi que les populations des villages riverains.

Les principales préoccupations exprimées par les parties prenantes au cours de ces consultations portent notamment sur :

- La sécurisation foncière et la clarification des droits d'usage des terres, en particulier pour les exploitants agricoles et population installés à l'intérieur ou à proximité des forêts classées et des Parc nationaux et réserves ;
- Les modalités de compensation ou d'accompagnement des personnes susceptibles d'être affectées par les activités du projet, notamment dans le cadre des opérations de restauration forestière ou de réhabilitation des infrastructures ;
- Le maintien de l'accès des communautés locales à certaines ressources naturelles, telles que les produits forestiers non ligneux nécessaires à leurs moyens de subsistance ;
- La gestion et la prévention des conflits liés à l'occupation des terres et à l'exploitation des ressources naturelles, notamment entre agriculteurs, éleveurs, exploitants artisanaux et administrations forestières ;

- La transparence dans l'information et la participation effective des communautés aux processus de planification et de mise en œuvre des activités du projet ;
- La création d'opportunités économiques locales, notamment à travers les activités génératrices de revenus, l'agroforesterie et l'implication des jeunes et des femmes dans les chaînes de valeur ;
- La protection de l'environnement et de la biodiversité, tout en conciliant les objectifs de restauration forestière avec les besoins socio-économiques des populations locales.

En complément des consultations publiques et dans le cadre de l'intégration de la nouvelle composante Carbon, des groupes de discussion spécifiques ont été organisés avec les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables afin de favoriser une expression plus libre de leurs préoccupations et attentes. Ces échanges ont permis d'intégrer leurs points de vue dans la conception et la mise en œuvre des activités du projet.

En ce qui concerne les consultations périodiques avec les femmes et les filles bénéficiaires du projet, il y a eu au total 4 missions avec 866 personnes dont 860 femmes soit 99% et 6 hommes. Ces missions ont été réalisées dans les C3 précisément dans les localités de Duekoué, Guiglo, Soubré, Tabou et San Pedro et dans les C4 à Dabakala et Bouaké. Les consultations périodiques avec les femmes et les filles ont pour objectif de consulter les femmes et les jeunes filles sur leur perception des risques d'EAS/HS au niveau de leur environnement et recueillir leur avis sur la mise en œuvre du MGP sensible. Elles contribuent à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions de prévention et de lutte contre les VBG/EAS/HS du PIF2, conformément à son axe stratégique n°3. Les consultations se font sous forme de focus group avec 10 femmes ou filles de 18 ans et plus par focus group. En fonction du nombre de femmes, des groupes sont constitués par village pour avoir leur perception et les réalités selon le critère de l'âge. Ainsi, des groupes des tranches d'âge de 18-24 ans, de 25-34 ans et de 35-55 ans sont constitués.

Il est ressorti de ces consultations réalisées les points suivants :

- Les femmes et les filles dans les zones enquêtées ont une connaissance du projet PIF2 et son Mécanisme de Gestion des plaintes ;
- Elles souhaitent avoir un mécanisme de gestion de plaintes sûr et confidentiel afin d'éviter leur marginalisation au sein de leurs communautés ;
- Elles souhaitent avoir un mécanisme de gestion de plaintes sensibles sûr, confidentiel sans intermédiaire (elles veulent appeler directement le numéro dédié ou le numéro vert) ;
- Les femmes et les filles trouvent le mécanisme de gestion de plaintes du PIF2 fiable et sécurisé surtout en ce qui concerne l'approche centrée sur

les survivants(-es) ;

- Elles ont souligné leur autonomisation comme moyen primordial de prévention de VBG et l'importance de la confidentialité au niveau du traitement des plaintes sensibles.

Les rapports des différentes consultations sont en annexe 15 du présent document.

4.3. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Le plan de mobilisation des parties prenantes ci-dessous décrit le processus et les méthodes de mobilisation, y compris l'enchaînement des actions à mener, les sujets de consultation et les parties prenantes ciblées. La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par l'institution.

Tableau 2: Récapitulatif du PMPP

Étape du projet	Activité	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/ du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence/dates
Étape de la préparation	Restructuration	MINEF, MINTE, PIF2 PRE	Actualisation des instruments du projet (PMPP, etc.)	Consultation des parties prenantes locales sur les conditions d'un meilleur engagement Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale	- Équipe de rédaction - Équipe de la Banque mondiale	2026
	Plans d'aménagement forestiers	Population des zones cibles des FC	Délimitation et zonage des forêts classées, détermination des aménagements et des droits d'accès	Consultation des populations vivant à l'intérieur et à la limite des forêts classées	- Bureau d'études spécialisé	2026-2029
	Études environnementale et sociale spécifiques au plan	Population dans les zones de projet pouvant	Détermination des impacts de la mise en œuvre des	Enquête auprès des PAP	- Bureau d'études spécialisé	À la suite de la validation des plans d'aménagement

	d'aménagement (si nécessaire)	être affecté	plans d'aménagement des FC sur les populations qui en dépendent			
<i>Etape de la mise en œuvre</i>	Elaboration et mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication	Toutes les parties prenantes	Elaborer une stratégie de communication et un plan de communication du projet	Consultation des principales structures et agences exécution, Rencontre avec des ONG	- Spécialiste en communication /consultant	2026-2029
	Mise en œuvre du PMPP	Acteurs institutionnels locaux, chefs coutumiers, les communautés locales et les ONG locales	Engager les acteurs institutionnels, chefs coutumiers, les communautés locales et les ONG locales dans le projet de manière inclusive	Mise en place d'instances de participation et de consultation	Spécialiste en engagement de parties prenantes, Spécialiste en communication	2026 et pendant toute la mise en œuvre du projet

4.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

La mobilisation des parties prenantes est conçue comme un processus continu, intervenant à toutes les étapes du cycle du projet, depuis la planification des activités jusqu'à leur mise en œuvre, leur suivi et l'évaluation des résultats. Cette approche permet de renforcer l'appropriation des activités par les communautés locales et de mieux prendre en compte leurs préoccupations.

Compte tenu de l'étendue du territoire d'intervention et de la diversité des acteurs impliqués, la mobilisation repose sur une approche multi-acteurs et multi-niveaux impliquant notamment l'UCP, les agences et opérateurs d'exécution, les structures techniques sectorielles, les autorités administratives et les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les organisations de producteurs et les communautés locales. Ces acteurs contribuent à la diffusion de l'information, à la facilitation du dialogue avec les communautés et à la mise en œuvre des mécanismes de participation.

Dans le cadre des activités de réduction des émissions, la mobilisation visera particulièrement à informer et sensibiliser les producteurs et les communautés sur les

objectifs climatiques du projet, à promouvoir l'adoption de pratiques agroforestières et de systèmes de production durables, ainsi qu'à encourager la participation des populations aux initiatives de reboisement, de restauration des paysages forestiers et aux dispositifs de suivi des résultats environnementaux et sociaux.

À cet effet, des consultations régulières seront organisées au niveau local sous différentes formes, notamment des réunions communautaires, des ateliers participatifs, des consultations ciblées avec les groupes vulnérables, des visites d'échange et des démonstrations de terrain. Ces dispositifs permettront de favoriser l'apprentissage entre producteurs, de partager les expériences et de renforcer l'adoption des pratiques agricoles durables.

Par ailleurs, des activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre au profit des producteurs, des organisations de producteurs et des acteurs locaux, notamment sur les techniques d'agroforesterie, les pratiques agricoles climato-intelligentes, la gestion durable des ressources naturelles et les mécanismes de paiements basés sur les résultats carbone.

Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes et des groupes vulnérables, notamment à travers des mesures visant à améliorer leur accès à l'information, faciliter leur participation aux consultations et renforcer leur implication dans les structures locales de gouvernance du projet.

Enfin, la stratégie de mobilisation des parties prenantes sera articulée avec la stratégie globale de communication du projet, la stratégie genre, la stratégie développement communautaire, la stratégie de prévention et d'atténuation du travail des enfants afin d'assurer la cohérence des messages diffusés, d'harmoniser les outils de communication entre les partenaires de mise en œuvre et de promouvoir les bonnes pratiques de gestion environnementale et sociale. La stratégie proposée pour la consultation aux différents stades est mentionnée dans le tableau ci-après.

Tableau 3: Stratégie proposée pour les consultations

Stade du programme	Thème de la consultation	Méthodes utilisées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation des activités et sous-projets	Avis et perception, préoccupations et craintes relatifs aux activités et sous-projets (dans le cadre d'études préliminaires comprenant la conception, les évaluations environnementales et sociales et le PAR)	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Réunions publiques de consultation ; Rencontre collective sous forme de focus group (femmes, jeunes, vulnérables)	1 ^{er} trimestre de l'année de mise en œuvre. Région et départements concernés par le projet	Autorités administratives Collectivités Communales locales Société civile	UCP, qui supervisera les structures/organes d'exécution des activités et les consultants ou bureaux d'études agréés pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales des sous-projets
	Critères d'éligibilité des personnes affectées	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group (femmes, jeunes, vulnérables, PAP, autres)	1 ^{er} trimestre de l'année de mise en œuvre. Commune et quartier concernés par le projet	Autorités administratives Collectivités Communales locales Groupes affectés par le projet Société civile Agence d'exécution	UCP et structures/organes d'exécution des activités (en collaboration avec les bureaux d'études agréés pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales des sous-projets)
	Mécanisme de gestion des plaintes et information de l'agent de liaison communautaire	Entretiens avec les comités installés et autres organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus	1 ^{er} trimestre de l'année de mise en œuvre. Commune et quartier concernés par le projet	Comités de gestion des plaintes Communales locales Société civile	UCP

Stade du programme	Thème de la consultation	Méthodes utilisées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Travaux	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du FIP 2 : hygiène, sécurité, violences sexuelles ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets,	Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; Rencontres collectives sous forme de focus group	Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase d'exécution Communes et quartiers	Entreprises Bureaux de contrôle Agence d'exécution Collectivités territoriales Communautés locales Société civile	UCP et structures/organes d'exécution des activités
Exploitation	Mesure d'entretien et de gestions des réalisations	Rencontres collectives sous forme de focus group	Durant toute la phase de fonctionnement des ouvrages	Institutions bénéficiaires Communautés locales Collectivités Société civile	UCP et structures/organes d'exécution des activités

4.5. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Le projet disposera d'outil de communication diverse tel qu'un site web qui présentera :

- Les projets et ses sous projets ;
- Les sites d'intervention du projet sur une carte interactive ;

Un tableau de bord qui présentera les différents résultats et des indicateurs,

Le projet diffusera une newsletter à une fréquence déterminée auxquels les parties prenantes pourront s'abonner. Les modes de diffusion sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 4: Synthèse des modes d'intervention par type de parties prenantes

Type de partie prenante	Outils de mobilisation	Outils d'information
Unité de gestion et partenaire technique et financier	Réunion périodique Mission de supervision Revue mi-parcours	<ul style="list-style-type: none"> • Site Web • Bulletin d'information • Décision du comité de pilotage • Accès complet à la Plateforme du système de gestion environnementale et sociale

Personne affecté par le projet Communautés locales bénéficiaires Personnes vulnérables	Réunion physique Consultation itérative	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre individuelle • SMS • Poster • Vidéo en langue local • Facebook ou médias sociaux
Acteurs institutionnels	Invitation aux réunions d'orientation et de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Note d'information spécifique transmise par courriel • Accès à la Plateforme du système de gestion <u>environnementale et sociale</u>
ONG	Invitation à des sessions d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Note d'information spécifique transmise par courriel • Consultations online
	Consultations sur des sujets divers	<ul style="list-style-type: none"> • Site web • Bulletin d'information

V. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Modalités de mise en œuvre et ressources

Dans sa mise en œuvre, le PIF2 et la PRE mobilisent de nombreux acteurs institutionnels intervenant à différents niveaux. La coordination générale du projet est assurée par l'Unité de Coordination du Projet (UCP-PIF2), placée sous la tutelle du Ministère des Eaux et Forêts. La mise en œuvre technique des activités implique également plusieurs structures publiques et partenaires d'exécution, notamment la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), ainsi que des organisations partenaires telles que CARE International.

Par ailleurs, le projet travaille en étroite collaboration avec d'autres administrations publiques concernées par la gestion des ressources naturelles, l'environnement, l'agriculture et le développement local. Les collectivités territoriales, les autorités administratives et coutumières, ainsi que les organisations de la société civile et les organisations communautaires jouent également un rôle important dans la mobilisation des populations et l'accompagnement des actions menées sur le terrain. Enfin, la Banque mondiale, qui apporte un soutien financier et technique au projet, ainsi que les consultants et prestataires mobilisés, contribuent activement au renforcement des capacités et à la mise en œuvre des différentes activités prévues.

Les structures ou cellules dédiées à la mise en œuvre du PMPP et leurs responsabilités sont mentionnées dans le tableau ci-après :

Tableau 5: Responsabilité de mise en oeuvre

N°	Structure ou cellule	Rôles et responsabilités
1	Unité de Coordination du Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner et superviser la mise en oeuvre et le Reporting du PMPP ; • Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).
2	Cellule sauvegarde E&SS	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau national et de registres des engagements au niveau départemental ; • Assurer le suivi-évaluation et le et partage de connaissances du PMPP • Mettre en oeuvre le PMPP, sous la supervision de la Coordinatrice
3	Responsable Administratif et Financier de l'UGP	<p>Valider avec la coordinatrice et confirmer l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes</p> <p>Elaborer les TDRs, visuels, communiqués et de mettre en oeuvre le Plan de communication, d'information et de sensibilisation en référence au PMPP ;</p> <p>Chargé des Relations institutionnelles</p>
4	SODEFOR	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre le PMPP
5	OIPR	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre le PMPP
6	Care	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre le PMPP
7	Association Malebi	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre le PMPP

5.2. Budget de mise en œuvre

Tableau 6: Budget de mise en oeuvre du PMPP

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/années	Coût total FCFA	Observations
1. Estimation des salaires du personnel* et des dépenses connexes					
1a. Spécialiste EPP			De 2026 à 2029	PM	
2. Consultations/réunions participatives de planification ou de prise de décision					
2a. Activités de relations publiques (cérémonies, salons, forums, autres rencontres nationales et internationales)			2026-2029	70 000 000	
3. Campagnes de communication,					
3a. Élaboration de la stratégie et du plan de communication					
3a1Analyse diagnostique intégrant la consultation des parties prenantes, notamment les communautés locales et la société civile	1		À la suite de la validation du rapport d'analyse situationnelle	PM : préparer en interne avec le budget de l'UCP	
3b. Mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication					
3b1. Production de supports de communication et de sensibilisation (Film institutionnel, capsules, spots, sketches, dépliants, tee-shirts, etc.)					
			2026-2029	PM	
3b2.Achat d'espaces pour la diffusion de contenus (médias : radio, TV, presse écrite) institutionnels et de sensibilisation					
			2026-2029	20 000 000	

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/années	Coût total FCFA	Observations
3b3. Activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire (caravanes, activités socio-culturelles, sportives, éducatives sur diverses thématiques)			2026-2029	PM	
3b4. Campagnes d'affichage y compris sur les aspects liés aux sauvegardes environnementales et sociales			2026-2029	PM	
3b5. Campagnes digitales (sponsoring de publications, vidéos, infographies, etc.) y compris sur les aspects liés aux sauvegardes environnementales et sociales			2026-2029	5 000 000	
3c1. Opérationnalisation de la plateforme (site web interactif, pages Facebook, Twitter)	1		2026 2029	25 200 000	
4. Formations					
4a. Information et formation des parties prenantes sur le PIF2 et les sauvegardes environnementales et sociales			2026-2029	PM	
4b. Tenue de sessions de formation des membres des comités REDD+ et de cogestion	ND		2026 2029	PM	
4c. Formation et renforcement des capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes des comités de gestion des plaintes	17		2026 2029	PM	
5. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
5a. Publication des rapports de suivi du PMPP	20		Tous les ans	PM : sous la responsabilité dédiée au sein	

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/années	Coût total FCFA	Observations
				de l'UCP	
<i>5b. Ex. : enquête sur la perception en fin de projet</i>					
6. Mécanisme de gestion des plaintes					
6a. Appui au fonctionnement des comités de gestion des plaintes (équiper les comités en fourniture, matériels bureautiques, appui financier pour la prise en charge des frais liés à la tenue de sessions/réunions ou des visites de sites dans le cadre du règlement des plaintes)	17		2026 2029	Cout de fonctionnement 58 200 000	
6b. Fonctionnement du numéro vert, adresses email postal	1		2026 2029	25 200 000	
<i>6c. Ex. : Supports de communication du mécanisme de gestion des plaintes</i>					
<i>6d. Ex. : enquêtes sur les plaintes/visites sur place</i>					
<i>6e. Ex. : système d'information du mécanisme de gestion des plaintes (établissement ou maintenance)</i>					
<i>6f. Autres coûts logistiques du mécanisme de gestion des plaintes</i>					
7. Autres dépenses					
7a. ...					
BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :				203 600 000	

VI. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Un mécanisme de gestion des plaintes est un système qui permet de soumettre et de traiter aussi rapidement que possible non seulement les plaintes, mais aussi les questions, suggestions, réactions positives et préoccupations des parties touchées par un projet au sujet de la performance environnementale et sociale dudit projet.

6.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes

6.1.1. Mécanisme de gestion des plaintes non sensibles

6.1.1.1. Mode de fonctionnement

Le Mécanisme de gestion des plaintes du PIF 2 fonctionne à travers les Cellules de Gestion des Plaintes au niveau local et les Comités de Gestion des Plaintes au niveau sous-préfectoral, départemental (CGP-FC/CGL) et national.

6.1.1.2. Canaux de saisine

Afin de faciliter l'accès du Mécanisme de Gestion des Plaintes à toutes les PAP, les canaux de saisine ont été diversifiés. Les différents modes de saisine sont décrits ci-dessous :

- Saisir la Cellule de Gestion des Plaintes de ma localité au niveau du village ;
- Saisir le bureau ou la coordination locale de la Sous-préfecture ;
- Saisir le bureau de la Préfecture où il y a aussi des bureaux de gestion des plaintes ;
- Saisir le bureau régional où il existe des comités de gestion des plaintes
- Adresser un courrier formel physique ou électronique au comité de mon choix ;
- Appeler les numéros de téléphones dédiés à la réception des plaintes : 0594981818 ou le 0584141111;
- Envoyer un sms (short message service) ou WhatsApp sur le numéro dédié à la réception des plaintes : 05 94 98 18 18, le 05 84 14 11 11 ou le numéro vert 1602;
- Adresser un courrier électronique à l'adresse dédiée à la réception des plaintes : e-mail : reclamations@pif2.ci, ou re@reddplus.ci. Ou la plateforme SIGES par le www.siges.pif2.ci.

6.1.1.3. Etapes de traitement des plaintes

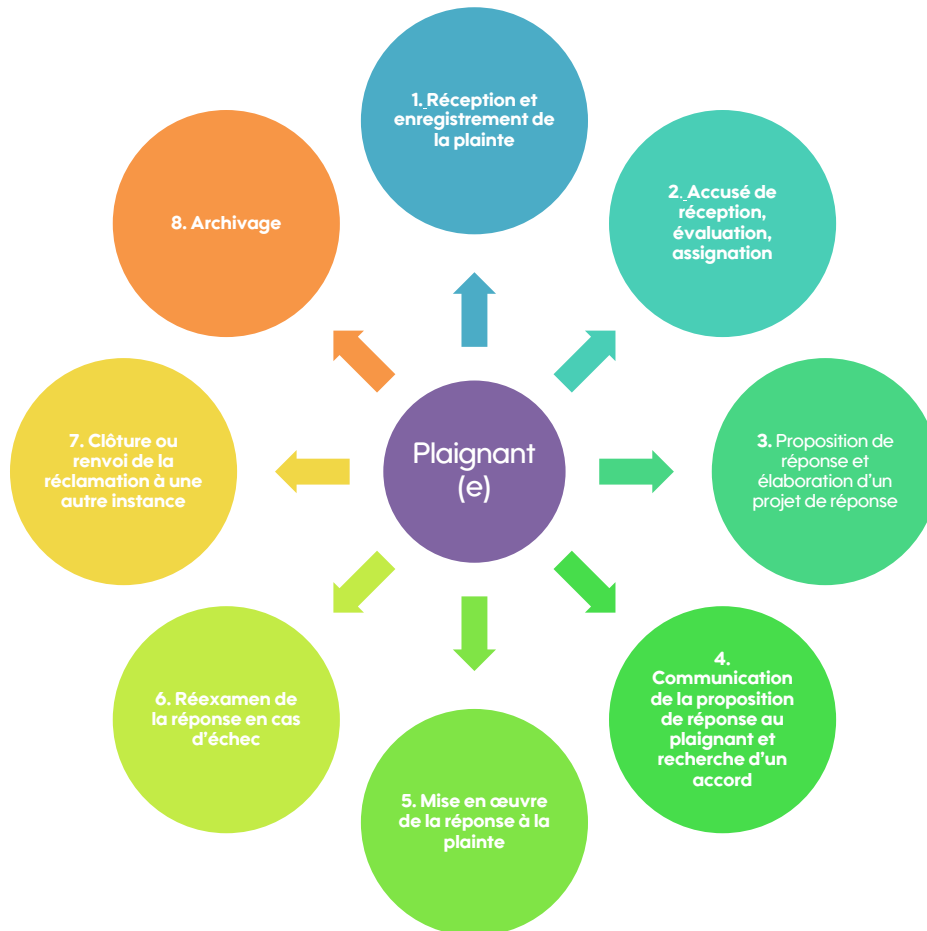
Le traitement des plaintes reçues se fait selon les sept (07) étapes ci-dessous :

- Réception et enregistrement de la plainte (1 jour) ;
- Accusé de réception, Tri et Traitement de la plainte / classification (3 jours) ;
- Examen et enquête pour la vérification Proposition de réponse (5 jours) ;
- Communication de la proposition de réponse au plaignant (7 jours) ;

- Mise en œuvre de la réponse à la plainte (5 jours) ;
- Résolution /réexamen de la réponse en cas d'échec (5jours) ;
- Clôture, rapportage, archivage ou renvoi à une autre instance (1jour).

La figure ci-après présente le cycle de traitement des plaintes.

Figure 1: Cycle de traitement des plaintes



6.1.2. Mécanisme de gestion des plaintes sensibles

6.1.2.1. Objectif du MGP sensible du PIF2

Le MGP sensible vise à garantir que les voix des bénéficiaires et des travailleurs du projet soient entendues et que leurs préoccupations soient traitées avec diligence et dans la confidentialité.

6.1.2.2. Types de plaintes sensibles couverts par le PIF2

Dans le Projet d'Investissement Forestier – Phase 2 (PIF2), une **plainte sensible** est toute plainte liée aux activités, au personnel ou aux partenaires du projet, qui expose la personne plaignante/ survivante à **un risque élevé de préjudice physique, psychologique, social ou économique**, et qui exige **un traitement confidentiel**,

sécurisé et immédiat par des acteurs formés.

Le PIF2 couvre deux catégories de plaintes sensibles : **les plaintes sensibles liées aux Violences Basées sur le Genre (VBG)**, et **les plaintes sensibles liées à la gouvernance du projet.**

NB : Le PIF2 peut recevoir toutes les plaintes liées aux VBG. Elles seront référées vers les services de prise en charge pour un traitement holistique (psychologique, judiciaire, médical, et prise en charge socio-économique). Mais **le projet tient compte dans son traitement interne à travers son MGP sensible uniquement les plaintes liées à l'EAS et le HS.**

6.1.2.3. Canaux de saisine du MGP sensibles du PIF2

Le MGP sensible peut être saisi de plusieurs manières :

- Saisir directement les points focaux VBG Villageois, départementaux et nationaux ;
- **Appeler** le numéro de téléphone dédié à la réception des plaintes : **05 84 29 75 75**. Il est important de s'assurer d'être **dans un endroit sûr et confidentiel** lorsque l'on passe l'appel ;
- Envoyer **un sms** (short message service) ou **WhatsApp** sur le numéro dédié à la réception des plaintes : **05 84 29 75 75** ;
- Adresser **un courrier** formel physique adressé à **l'Assistant(e) Genre PIF2 au 06 BPV 1684 Abidjan 06** ;
- Déposer votre plainte **en personne** chez la **Spécialiste Genre** ou **l'Assistante Genre du PIF2** ou **l'Assistante Genre du projet PRE** ;
- Adresser un **courrier électronique** sur l'adresse dédiée à la réception des plaintes : plaintessensibles@pif2.ci;
- Contacter via la plateforme en ligne du SIGES Site WEB : <https://siges.pif2.ci/gestion-du-pif2/grievances>.

VII. SUIVI ET RAPPORTS

7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP (y compris des indicateurs)

L'Unité de Coordination du Projet (UCP) veille à assurer la participation active des différentes parties prenantes au suivi de la mise en œuvre du projet ainsi qu'au suivi des impacts environnementaux et sociaux qui lui sont associés. A cet effet, les parties prenantes, notamment les communautés locales et les populations susceptibles d'être affectées par le projet, sont associées aux activités de suivi des mesures d'atténuation et des actions prévues dans les instruments de sauvegardes environnementales et sociales.

Ces activités de suivi concernent notamment les instruments suivants : le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Cadre de Réinstallation (CR), le Cadre Fonctionnel (CF), la Stratégie de Réduction des Risques Sociaux et de Violences Basées sur le Genre (SRMS), les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES/CIES), les Plans de Réinstallation (PR), les Plans de Réinstallation et de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS), ainsi que les Plans de Gestion des Parcs Nationaux (PGN) et les Plans de Gestion de la Main-d'Œuvre (PGMO).

La participation des parties prenantes au suivi du projet se traduit notamment par leur implication dans les réunions de suivi communautaire, les missions de terrain, les consultations périodiques et les mécanismes de gestion des plaintes.

Afin de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), plusieurs indicateurs de suivi-évaluation sont utilisés.

7.2. Indicateurs de suivi du PMPP

Les indicateurs suivants permettent d'apprécier l'efficacité des activités de mobilisation et de participation des parties prenantes :

- Nombre de réunions de consultation et d'information organisées avec les différentes catégories de parties prenantes ;
- Nombre total de participants aux activités de mobilisation des parties prenantes, avec désagrégation par sexe et par catégorie d'acteurs ;
- Pourcentage de femmes et de groupes vulnérables ayant participé aux activités de consultation ;
- Nombre de campagnes de sensibilisation et d'information réalisées dans les zones d'intervention du projet ;

- Nombre de supports de communication produits et diffusés (brochures, affiches, communiqués, newsletters, émissions radio, etc.) ;
- Nombre de feedbacks ou rapports d'activités diffusés aux parties prenantes ;
- Nombre de suggestions, préoccupations et recommandations formulées par les parties prenantes dans le cadre des consultations ;
- Nombre de réunions de restitution des résultats du projet organisées au niveau des communautés ;
- Nombre d'initiatives ou actions correctives mises en œuvre suite aux recommandations des parties prenantes.

Le PMPP sera mis à jour périodiquement, notamment tous les six mois durant la mise en œuvre du projet, puis au moins une fois par an afin de tenir compte de l'évolution des activités et des besoins de mobilisation des parties prenantes.

7.3. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes sont régulièrement communiqués aux différents groupes d'acteurs concernés ainsi qu'aux parties prenantes élargies. Cette communication vise à assurer la transparence dans la mise en œuvre du projet et à maintenir un dialogue permanent avec les communautés et les institutions partenaires. Les informations relatives à la mise en œuvre du projet et aux résultats des consultations sont diffusées à travers différents canaux de communication accessibles et adaptés aux contextes locaux, notamment :

- les réunions communautaires et les ateliers de restitution ;
- les rapports d'activités et bulletins d'information du projet ;
- les supports de communication (brochures, affiches, fiches d'information) ;
- les médias locaux et les plateformes numériques ;
- les missions de terrain et les rencontres avec les autorités administratives et traditionnelles.

Lors de ces échanges, l'existence et le fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sont systématiquement rappelés aux parties prenantes afin de leur permettre d'exprimer leurs préoccupations ou suggestions concernant la mise en œuvre du projet.

7.4 Suivi-Evaluation du PMPP et du MGP

La mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) relève de la responsabilité de l'Unité de Coordination du Projet (UCP). L'UCP assure le suivi et l'évaluation de ces dispositifs à travers les indicateurs de performance définis dans le présent document.

Le suivi opérationnel du PMPP et du MGP est assuré au quotidien par les Spécialistes en

sauvegardes sociales des UCP, en étroite collaboration avec les structures et agences d'exécution du projet, notamment la SODEFOR, l'OIPR, CARE International et l'Association MALEBI.

En complément du suivi interne, la cellule de suivi-évaluation du projet, avec l'appui du Bureau de supervision, procède à l'évaluation périodique de la performance des activités de mobilisation des parties prenantes et de la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes. Les évaluations principales du PMPP et du MGP prévues au cours de la mise en œuvre du projet sont les suivantes:

- une revue visant à analyser l'efficacité des mécanismes de mobilisation et de gestion des plaintes et à identifier les ajustements nécessaires ;
- une évaluation finale à la clôture du projet, permettant d'apprécier les résultats obtenus et de capitaliser les enseignements tirés de la mise en œuvre de ces dispositifs.

Les recommandations issues de la revue seront intégrées dans la mise à jour du PMPP et du MGP afin de garantir une amélioration continue de la performance des mécanismes de participation et de gestion des plaintes tout au long de la mise en œuvre du PIF2.

ANNEXES

Annexe 1 : Exemple d'approche de communication par partie-prenante

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux	
Gouvernement	Ministère de l'économie et des finances (MEF)	Direction Générale de l'Economie	Représentant du Gouvernement pour la mobilisation de fonds composé	Français	Information transmise par courriel (courrier électronique), courrier édité	mensuelle	Néant	
	Ministère du Plan et du Développement (MPD)	Direction de la Planification Spatiale	Représentant du Gouvernement pour la planification des ressources composé de fonctionnaires	Français	Information transmise par courriel, courrier édité	trimestrielle		
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)	UCP	Salariés du programme		Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme		Quotidienne
		Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	Organisme public membre de la Plateforme pour observation des forêts composés de salariés		Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et visite du site avec l'équipe du programme		Quotidienne

		ANDE	Organisme public pour le suivi environnemental et du SIS composés de	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Hebdomadaire
	Ministère de l'Agriculture	Agence Nationale de Développement Rural (ANADER)	Organisme public pour Promotion de l'agriculture Zéro déforestation	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux	
		Agence foncière rurale (AFOR)	Organisme public pour la prévention et la réduction des conflits fonciers	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Mensuelle		
		Centre National de Recherche Agricole (CNRA)	Organisme public pour la promotion de l'agriculture intensive composés de salariés	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Trimestrielle		
		Centre International de Recherche Agroforestière (ICRAF)	Organisme de recherche composé de personnes instruites	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne		Néant
		Agence Nationale de Développement Rural (ANADER)	Organisme public pour l'encadrement des paysans composés de personnes instruites	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du projet	Quotidienne		
	Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	Organisme public pour la gestion des forêts classées composés de personnes de niveau d'instruction de moyen à élevé	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du projet	Quotidienne	Néant	

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
	ICF	WCF MINEF	Partenariat public privé pour la production durable du cacao	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du projet	Quotidienne	Néant
	Ministère des Mines et de la Géologie	Direction générale des mines et géologie	Organisme public composé de personnes de niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courriel, courrier	Hebdomadaire	Education sur le processus
	Ministère de la Femme, de la protection de l'Enfant et de la Solidarité	Direction générale de travail	Protection contre le travail des enfants et égalité et équité dans l'emploi	Français	Information transmise par courriel, courrier	Mensuelle	Néant
Secteur Privé	Secteur privé du secteur agricole et de l'agro- industrie	Entreprises des travaux	Ouvriers	Français	Information transmise par courriel, courrier, téléphone et affichage	Quotidienne	Heures de repos ou la descente
			Sous-traitants	Français	Information transmise par courriel, et affichage	Mensuelle	Heures de repos ou la descente

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification	Fréquence	Besoins Spéciaux
		Bureau de contrôle	Suivi et contrôle des travaux	Français	Information transmise par courriel, et affichage	Quotidienne	Néant
	SPIB (secteur privé bois)	Syndicat	faitière	Français	Information transmise par courriel, et affichage	Quotidienne	Néant
Collectivités territoriales	Administration de territoire	Administrateur civil, Services techniques des Conseils régionaux, des Communes, villages	Fonctionnaires Elus locaux	Français Langues locales (Bété, Bakoué, Baoulé, Dioula, Guéré, Moré, Kroumen, etc)	Information transmise par courriel, et affichage Visite avec des traducteurs	Hebdomadaire	Education sur le processus
Communautés locales	Chefferie locale,	Chefs de quartier ou du village	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Français Langues locales	Information transmise par radio et affichage Visite avec traducteur et représentant de la société civile	Hebdomadaire	Education sur le processus
	Communautés riveraines	Jeunes, femmes, producteurs, groupes vulnérables	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Français Langues locales	Information transmise par radio et affichage Visite avec traducteur et représentant de la	Hebdomadaire	Education sur le processus
Organisation de la société civile	Organisation Non gouvernementale et organisation	ONG et associations	Organismes d'implémentation	Français Langues locales	Information transmise radio et affichage	Quotidienne	Education sur le processus

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
	communautaire de base		responsables sont instruits	(Bété, Bakoué, Baoulé, Dioula, Guéré, Moré, Kroumen, etc)	Visite avec traducteur et représentant de la société civile		
		FEREADD	Organismes d'implémentation - Quelques responsables sont instruits	Français Langues locales (Bété, Bakoué, Baoulé, Dioula, Guéré, Moré, Kroumen, etc)	Information transmise par radio et affichage Visite avec traducteur et représentant de la société civile	Quotidienne	Educations sur les processus
		Wild Chimpanzee Foundation (WCF)	Organisme d'implémentation - responsables sont instruits	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	Néant
		Représentants régionaux DGM	Représentants de populations instruits et populations avec niveau d'instruction de faible à nul	Français	Information transmise par courriel, et visite du site avec l'équipe du programme	Quotidienne	Néant
Médias	Radio, journaux et télévisions	Presses écrites nationales, télévision nationale et radio locale ou nationale	Journalistes	Français Langue locale (Bété, Bakoué, Baoulé, Dioula, Guéré, Moré, Kroumen,	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Educations sur les processus
Partenaires financiers	Bailleurs et agence d'exécution	Banque mondiale	Equipe du programme, Financier du programme et d'autres investisseurs	Français	Information transmise par , courriel, et réunion	Trimestrielle	Néant

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
		Agence française de développement (AFD)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Centre Suisse pour la Recherche Scientifique (CSRS)	Équipe de recherche, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Agence Allemande de Coopération (GIZ), ministère de la coopération économique et du développement (BMZ)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Sustainable Trade Initiative (IDH)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		Union Européenne (UE-REDD)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant
		ONU Environnement (PNUE)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoin linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Fréquence	Besoins Spéciaux
		Banque Africaine de Développement (BAD)	Bailleur actif, niveau d'instruction élevé	Français	Information transmise par courrier et courriel	Quotidienne	Néant

Annexe 2: fiche d'accusé de réception

N° d'enregistrement :.....
Plainte reçue le.....à.....
Nom et prénom du Plaignant.....

POUR LE COMITÉ

Nom :.....

Prénoms :.....

Annexe 3: registre des plaintes

Code plainte	Date de dépôt de la plainte	Nom_pr énoms du plaignan t/Contac t	Sex e (M/F)	Nom du Sous- proje t conc erné	Objet / motif	Recevabi lité Oui/Non Si non justificati f	Soluti on cons ensu elle	Date de clôture
-----------------	--------------------------------------	----------------------------------------------------	-----------------------	--------------------------------------------------	---------------------	-----------------------------------------------------------	--------------------------------------	-----------------------

LE/LA PLAIGNANT (E)

Nom :

Prénoms :

LE/LA MIS (E) EN CAUSE

Nom :

Prénoms :

LE COMITÉ

Nom :

Prénoms :

Annexe 4 : Formulaire d'enregistrement et de suivi des plaintes

CODE :.....

PLAIGNANT

Nom et
prénoms :.....

Sexe :.....Age :.....

Activité :.....

Localité :.....Téléphone :.....

Objet de la
plainte :.....

.....
.....

Lieu du litige :.....

Jour du litige :.....

Exposé des faits :.....

.....
.....
.....

Activités concernées :.....

MISE EN CAUSE

Nom et prénoms du promoteur ou de l'entreprise :.....

Nom et prénoms du mis en cause :.....

Sexe :.....Age :.....

Responsabilité au sein du projet :

Localité :Tél :

RECEVABILITE DE LA PLAINTE

Plainte transférée :.....

Plainte non
retenue :.....

Plainte
retenue :.....

Motif (s) :.....

.....

.....

TRAITEMENT DE LA PLAINTE

Activités /Résultats.....

.....

.....

Accord (s) négocié(s).....

Signature des parties

Mis en cause

Plaignant

Date :.....

CLOTURE DU DOSSIER

Signature du plaignant

Signature du mis en cause

Signature du président

De la réunion ordinaire n° ...du

L'an deux mil, et le.....du mois de....., il s'est tenue une réunion du Comité de Gestion des Plaintes..... Étaient présents à cette séance (*cf. liste de présence* en annexe).

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste de présence ci-jointe, le Comité Régional de Gestion des Plaintes peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- 1).....
- 2).....
- 3).....

Après l'ouverture de la séance par, le Comité a abordé l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Décisions

Le Comité, après avoir délibéré, à l'unanimité de leurs membres présents décide :

- 1).....
- 2).....
- 3).....

L'ordre du jour étant épuisé et après avoir remercié les participants, le Président déclare la séance levée à l'heure sus indiquée.

Fait à, le
« Par le Comité.....»

Le Secrétaire de séance
Président de séance

Le

LISTE DE PRÉSENCE

COMITÉ DE GESTION DES PLAINTES

N°	Nom et Prénoms	Qualité	Contacts Tel/E-mail	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Annexe 6: Rapport d'activité n°

Contexte

.....
.....
.....

Objectifs

.....
.....
.....

Activités réalisées du.....au.....202

- 1-
- 2-
- 3-

Acquis majeurs

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Difficultés rencontrées :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Perspectives et recommandations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Leçons apprises :

.....

.....

.....

Conclusion

.....

.....

.....

.....

Le Rapporteur

LISTE DE PRÉSENCE

N°	Nom et Prénoms	Qualité	Contacts Tel/E-mail	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

Annexe 7: Procès-verbal de négociation

L'an deux mil vingt....., et le s'est tenue à une séance de négociation en vue du règlement à l'amiable de la plainte formulée par Monsieur/Madame, en date du.....

Ladite plainte est relative à Après vérifications et échanges, sommes parvenus à l'accord suivant :

- la demande formulée par Monsieur/Madame , au regard des faits s'avère non fondée ; Par conséquent, il/elle s'engage à abandonner sa plainte ;

- la demande formulée par Monsieur/Madame , au regard des faits s'avère fondée ; par conséquent, elle accepte les mesures suivantes :
 -
 -
 -

- la demande formulée par Monsieur/Madame , au regard des faits s'avère fondée ; Cependant, il/elle n'est pas satisfait des solutions qui lui sont proposées et souhaite engager d'autres voies de recours.

Décisions du comité

.....
.....
.....

Fait à, le.....

Le requérant (Nom, prénom et signature) :

Le président du comité de gestion des plaintes (Nom, prénom et signature) :

Annexe 8 : Formulaire de clôture des plaintes

Date : Dossier N°.....

Région : Commune : Village/Quartier :
.....

1. Informations sur le requérant

Nom et prénom (s) :
.....

Réf document
d'identification.....

Age : Sexe : Statut matrimonial :
.....

Profession : N° Téléphone :
.....

Village/Quartier de résidence:
.....

Village/Quartier concerné par la plainte :
.....

2. Nature de la plainte :

-
.....
-
.....

3. Solutions proposées

-
.....
-
.....

4. Documents de traitement de la plainte

-
-

5. Raisons de clôture de la réclamation ou de la plainte

Consensus trouvé, requérant satisfait par la solution proposée

Consensus non atteint, engagement d'une procédure judiciaire par le requérant

Fait à, le.....

Signature du requérant

Signature du Président du comité

Annexe 10 : Modèle de rapport de consultation

RAPPORT DE CONSULTATION

Date de la consultation :		
Lieu de la consultation :		
Objet de la consultation :		
Parties prenantes consultées	Organisation (si pertinent)	Nom et fonction
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
	6.	
	7.	
Points de discussion		
Recommandations et suivi proposé		
Photos de la consultation (avec autorisation, ne pas insérer de photos de groupes de femmes)		

Annexe 11 : Modèle de tableau relative à la décision finale à la plainte

Date de la résolution :	
Décision adoptée :	
Pièces justificatives (Compte rendu, Contrat, accord, Procès- Verbal, etc.):	
Signature du président du comité de gestion des plaintes ou de son Représentant :	
Signature du plaignant :	

Annexe 12 : Formulaire de feedback ou doléances

Contact de l'UCP	Date de consultation	Lieu de la consultation
Nom et statut de la partie prenante	Adresse :	Email
	Tel :	
Problèmes/sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié quelque chose qui a été soulevé durant la consultation ?		
Y a-t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y a-t-il une autre partie prenante importante que nous devrions consulter ?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les programmes ?		
Quelles sont vos appréhensions sur les programmes ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal ?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

Annexe 13 : Matrice du Plan de mobilisation des parties prenantes

Phase	Etapes/activités	Description	Activités d'engagement	Acteurs impliqués	Dates clés
Préparation/Instruction					
Mise en œuvre/ Travaux					
Mise en service (exploitation)					
Suivi (durabilité, pérennité)					

NB : cette matrice est un outil qui peut être utilisé pour l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre du PMPP

Annexe 14 : Liste des villages riverains

FORÊTS CLASSEES	REGIONS	SOUS-PREFECTURES	VILLAGES
Béki	Indenié Djuablin	Abengourou	Adahou
		Aniassué	Pokoukro
			Assakro
			Agnininkro
			N'Grakon
Brassué		Dufrébo	Amoriakro
		Abengourou	Kirifi
		Amélékia	Amélékia
			Améakro
			Anougbakro
			Elinso
			Koitienkro
			Konan Konankro
			Kouadiokro
			Tahakro
	Zebenou		
	Diambarakro	Diambarakro	
Manzan	Béttié	Akacomoékro	
	Diambarakro	Abradinou	
		Yéréyé1	
		Yéréyé2	
		Moussakro	
Songan	Béttié	Béttié	
		Lobikobenan	
		Kossonoukro	
	Bianouan	Abronkro	
		Songan village	
Mabi-Yaya	La Mé	Biéby/Alépé	
Haut Sassandra	Haut Sassandra	Domangbeu	Domangbeu(V12)
			Bobo2
			Zagrégbeu
		Zoukougbeu	Kanongbeu
			Belleville

FORÊTS CLASSEES	REGIONS	SOUS-PREFECTURES	VILLAGES
			Gbeligbeu
			Dirabana
			Amitondé
			Fionkon
			Monoko-Zohi
			Dania
			Bohinou
			4 carrefours
			Pélézi
			Loukouro
			Djékro
			Vaou
			Gbeubly
		Dania	

FORÊTS CLASSEES	REGIONS	SOUS-PREFECTURES	VILLAGES
		GUEHIEBLY	Samuelkro
			Soukoura
			Diourouzon
			Bakarikro
			Drékédouqou
			Gunterkro
			Kouamékro
			Sabarikro
		Tchefokro	
		KAHIN ZARABAON	Kahin
			Pinhou
			Péhai
			Gloubly
			Lobikro
		GOIN-DEBE	Cavally
Ponan			
Ditroya Béoué			
Petit Guiglo			
Nounoubaye			
Troya 1			
Troya 2			
Paris Léona			
Zro			
Mona			
Domobli			
Zouan			
Béoua			
KAADE	Kaadé		
	Guinkin		
	Zébli		
	Duédi-Guézon		
	Guézon		
ZEAGLO	Zéaglo		
	Ziglo		
	Béoué		
	Bédi-Gouazon		
DIBOKE	Diboké		
	Oulaitahibli		
	Zidébli		
Krozialé	TONKPI	BIN-HOUYE	Biantouo 2
			Boutouo
			Bepleu
			Diepleu

FORÊTS CLASSEES	REGIONS	SOUS-PREFECTURES	VILLAGES
			Djeipleu
			Gbampleu
			Gueossepleu
			Gueu Houyé
			Guizreu 1
			Guizreu 2
			Glepleu
			Krozilalé
			Pepleu
			Vapleu
			Youampleu
Cavally Mont Sainté	Cavally	MEO	Bohobli
			Grié 1
			Grié 2
			Pahoubli
			Méo
		TINHOU	Dédjan
			Djouroubli
			Koadéguézon
			Petit Guiglo
			Tuambly
			Zou-Yahi
RAPIDES GRAH	SAN PEDRO/NAWA	Grand Béréby	ADJAMENE
		San Pedro	AFRICA
		San Pedro	BABA
		San Pedro	BLAHOU
		San Pedro	CAMPEMENT BERNARD
		San Pedro	CHARBONNIER
		Doba	DAGADJI
		Doba	DJAPADJI
		Doba	DOBA
		Gabiagui	FAHE
		Doba	GAGNY
		Gabiagui	GBAPOTOU
		Doba	GLIGBEUADJI
		Méagui	KOREADJI
		Oupoyo	GNAMANDJI
		Doba	GOH
		Grand Béréby	GRELEON
		San Pedro	KREMOUE
		Grand Béréby	NERO-BROUSSE
		Grand Béréby	PETIT NANDO
		Grand Béréby	PONT-NERO
		San Pedro	TABOKE
		Oupoyo	WALEBO
San Pedro	WATE		
	NAWA	Soubré	Obrouahio

FORÊTS CLASSEES	REGIONS	SOUS-PREFECTURES	VILLAGES
Mont Kourabahi			Kossou
			Affoubenou
Haute Dodo		Dogbo	BOUA
		Tabou	DAPO IBOKE
		Tabou	DEOULINKE
		Dogbo	DOGBO
		Djouroutou	GIROUTOU
		Grand Béréby	GLIKE
		Grabo	GNATO
		Dogbo	GNEPASSO
		Grand Béréby	GRABO
		Grand Béréby	HEKE 19
		Grand Béréby	HEKE VILLAGE
		Grand Béréby	IRATEKE
		Grabo	MAHINO
		Dogbo	MICHELKRO
		Tabou	NEGBAKI
		Djouroutou	NEKA CITE
		Djouroutou	NEKA VILLAGE
		Grabo	NIPOLOU
		Grabo	PETIT GRABO
		Djouroutou	PETIT GUIGLO
		Djouroutou	POUTOU
Grand Béréby	SIAHE		
Grand Béréby	TRAHE		
Djouroutou	YOUKOU		
Haut Bandama		NIAKARAMADOUGOU/FRONAN	Darakokaha
			Latokaha
			Anzoumanakaha
Loho		NIAKARAMADOUGOU/ARIKOKAHA	Loho
			Niangbo
			Kanagonon
			Tafolo
Pyerrhé	Gbêkê/ Hambol/Béré	BONIEREDOUGOU/FOUMBOLO/NIEMENE	Souleymanekaha
			Karpélé
			Bonierédougou
			Tienquindougou
			Sofana
			Ponon
			Sitiolo
			Lahora
			Nambayeredougou
			Kolon
			Tioblo
Findenin			
Kobo		FRONAN/NIAKARAMADOUGOU	Ouéréguékaha
			Ounandékaha

FORÊTS CLASSEES	REGIONS	SOUS-PREFECTURES	VILLAGES
			Anzoumanakaha
Matiemba		TOUMODI-SAKASSOU	Toumodi-Sakassou
		ANDO-KEKRENOU	Ando-Kékéréno

Annexe 15 : Lien des consultations publiques et état de mise en œuvre de la mobilisation des parties prenantes

1. [ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA MOBILISATION, DE L'IMPLICATION ET DE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES SUR LE PIF2 _ 2023-2025.docx](#)
2. [CONSULTATIONS PUBLIQUES DES PARTIES PRENANTES AU COURS DES ETUDES_PIF2_2023-2025.docx](#)
3. ANNEXES DES CONSULTATIONS MENEES EN 2021 : <https://shorturl.at/CCQhO>

ⁱ Il est particulièrement important de déterminer si les effets du projet peuvent toucher de manière disproportionnée des individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables, qui n'ont souvent pas la possibilité d'exprimer leurs préoccupations ou de saisir les répercussions d'un projet, et de veiller à ce que la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes soient adaptées de manière à prendre en compte les sensibilités, les préoccupations et les spécificités culturelles de ces groupes ou individus, et à garantir une compréhension totale des activités et des avantages du projet. La vulnérabilité peut être liée à l'origine, au sexe, à l'âge, à l'état de santé, à la précarité économique et à l'insécurité financière d'un individu, à la position désavantageuse qu'il occupe au sein de sa communauté (c'est le cas notamment de minorités ou de groupes marginaux), et à sa dépendance à l'égard d'autres individus ou des ressources naturelles, etc. Le dialogue avec les individus et groupes vulnérables nécessite souvent l'application de mesures spécifiques et l'octroi d'une aide particulière pour faciliter leur participation à la prise de décisions liées au projet, de sorte que leur sensibilisation et leur contribution au processus global soient proportionnelles à celles des autres parties prenantes.